

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > VALDESSA

VALDESSA



VALDESSA

Dernière mise à jour :

04.10.2021

Fongicides

Protection des semences

N° AMM :

2030323

Composition:

25 g/l

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

Formulation:

FS Suspension concentrée pour traitement des semences

Mode d'action:

Préventif

TS

Contact

Pénétrant

VALDESSA est un traitement fongicide des semences de céréales à paille et de lin. Sa matière active, le fludioxonil est très efficace contre les fusarioses. Son mode d'action unique (contact et pénétrant) permet de réduire les risques d'apparition de résistances.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

Classement et sécurité

- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

Avoine

Blés

Epeautre

Lin oléagineux

Lin Textile

Orges

Seigles

Tournesol

Triticale

Classement



SGH09

Mentions de danger

- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant l'ensachage des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; des protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14387).
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le mélange/chargement + calibrage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le chargement du semoir des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail.
- Pour le semeur, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le semis des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon).

Préparation de la bouillie

Introduire le volume d'eau nécessaire dans la cuve de préparation (suivant la quantité de semences à traiter et le volume de bouillie choisi pour le traitement). Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi. Ajouter alors la quantité nécessaire de produit de traitement. L'opération doit obligatoirement se faire dans cet ordre du fait de la densité plus élevée de

VALDESSA. Après agitation soignée, lorsque le mélange est homogène, le traitement peut commencer.

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

EN CAS D'URGENCE :
Composer le 15 ou le 112 ou contacter
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau

Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel gratuits

Numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264 Service & appel gratuits

Renseignements techniques

0 825 00 05 52 Service 0,15 €/min + prix appel

En cas d'accident de transport

06 11 07 32 81

Premiers soins :

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- VALDESSA®H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

VALDESSA® - AMM N° 2030323 - Composition : 25 g/l fludioxonil * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .
